

PARTICULIERS

TARIFS DES OPERATIONS & SERVICES* AU 01/01/2012

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

* Incluent les tarifs exhaustifs des opérations
et produits relatifs à la gestion d'un compte de dépôt.

Tarifs applicables dans les agences des départements
de Gironde (hors Sainte Foy la Grande), Landes
et Pyrénées-Atlantiques.

BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE
CENTRE ATLANTIQUE

BANQUE & ASSURANCE



**LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR**

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	8
Par Internet	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	14
Conventions de relation	
Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
IRREGULARITES ET INCIDENTS	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DECOUVERTS ET CREDITS	18
Facilité de caisse et/ou découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	20
Epargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PREVOYANCE	24
OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER	26
RESOUDRE UN LITIGE	28

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

au 1^{er} janvier 2012

Tarifs en €

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

• Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (<i>Cyberplus</i>) ⁽¹⁾		Gratuit
• Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail		
– forfait mensuel : pour 5 alertes		1,00
– soit pour information 12 € par an		
– au-delà du forfait : par alerte		0,20
• Carte de paiement internationale (<i>Visa Classic</i>)		
– à débit immédiat	par an	37,00
– à débit différé	par an	43,00
• Carte de paiement à autorisation systématique (<i>Visa Electron</i>)	par an	29,00
• Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec Visa Classic		
– par retrait, à compter du 5ème retrait par mois		0,80
• Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro		
– en agence par virement		3,40
– par internet par virement		Gratuit
• Frais de prélèvement		
– mise en place d'une autorisation de prélèvement		Gratuit
– par prélèvement		Gratuit
– si créancier type organisme public et assimilés		Gratuit
• Commission d'intervention		
– par opération		9,20
– avec un plafond de 230,00 euros par mois		
• Assurance perte ou vol des moyens de Paiement (<i>Sécuriplus</i>)	par an	26,00

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis le 1^{er} novembre 2010.

Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence.

Vous trouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque :

www.bpaca.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements.

Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires (simplidom)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

Gratuit

• Clôture de compte :

- compte de dépôt
- comptes épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

- comptes épargne (PEL, CEL) 80,00
- portefeuille ou PEA hors groupe Banque Populaire 100,00
- minimum par dossier par ligne 8,00
- valeur France et OPCVM par ligne 80,00
- valeur étrangère

• Désolidarisation de compte joint

40,00

• Le Droit au Compte (Service Bancaire de base)

Gratuit

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

• Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte
- un changement d'adresse par an
- un relevé de compte une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) à la demande
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre agence)
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque par mois

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Relevés de compte

• Relevé de compte par courrier (papier)

- relevé mensuel
- autres périodicités

Gratuit

Consulter votre Conseiller

• Relevé de compte mensuel électronique

(cf. rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet Cyberplus)

Gratuit

• Récapitulatif Annuel des Frais

Gratuit

• Carnet de bord Internet

Gratuit

• Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire

Gratuit



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf. rubrique Epargne et placements financiers p. 21)

- relevé ISF
- réédition d'un relevé ISF

30,00

30,00

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

• Dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

Sont considérés comme jours ouvrés les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sauf s'ils sont fériés.

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

PRINCIPALES OPERATIONS	VALEURS
versement d'espèces	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
remise de chèques ①	jour + 1 ouvré ②
paiement de chèques	jour
virement émis	jour
virement reçu ③	jour
paiement d'un prélèvement	jour
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

① chèques sur la France exclusivement

② jour = jour de remise avant 15h30

③ jour = valeur appliquée par le correspondant

Tenue de compte

- **Frais de tenue et de fonctionnement de compte** 2,00
(Tarif mensuel prélevé trimestriellement. Non facturé aux détenteurs de conventions Equipage, Baseo et Droit au Compte ou leurs conjoint et enfants, réduction de 50% pour jeune de 18/25 ans)
- **Délivrance d'un RIB ou IBAN** Gratuit
- **Enregistrement d'un changement d'adresse** Gratuit
- **Gestion de compte inactif** par an 75,00

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

Services en agence

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence** (sans émission de chèque) Gratuit
- **Mise à disposition de fonds** (auprès d'une autre Banque Populaire) 15,00
- **Frais de recherche de document** (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-I du Code Monétaire et Financier)
 - simple 4,00
 - complexe à partir de 15,00*
- **Traitement de réclamation** Gratuit
(dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement)
- **Location de coffres**
 - Prix annuel défini en fonction du volume du coffre.
 - frais de location d'un coffre-fort minimum 85,00 maximum 165,00
- **Transmission du patrimoine**
 - Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de votre Banque Populaire
 - avoirs non transférés 70,00
 - avoirs transférés 1%
 - minimum 200,00
 - maximum 500,00

* 15 euros à partir de 4 duplicatas et sur devis pour recherches multiples

BANQUE A DISTANCE

Par Internet

• **Abonnement permettant de consulter et de gérer ses comptes sur Internet** (Cyberplus) ⁽¹⁾⁽²⁾

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

• **Relevé de compte mensuel électronique**

Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

• **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne**

- clients abonnés à Cyberplus
- premier lecteur
- lecteur supplémentaire

Gratuit
10,00

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

• **Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail**

- forfait mensuel : pour 5 alertes soit pour information 12 € par an
- au-delà du forfait : par alerte

1,00

0,20

• **Accès à l'image des chèques remis et téléchargement**

(par consultation et par image)

Gratuit

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) En consultation de compte uniquement pour les conventions Baseo et Budj.

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus**

– composez le 0 892 892 992

0,34€/min⁽¹⁾

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +**

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par message 0,35€⁽¹⁾

• **Accéder à notre centre d'appels Alodis** et joindre un

Conseiller : composer le 0 810 63 00 33 prix d'un appel local

Par Automate

• **Service Bancaire National**

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût de connexion de l'opérateur.

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Cotisation
carte/an

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1er, Gold Mastercard, Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (coût appel local selon l'opérateur de l'appelant), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Gamme de cartes

<ul style="list-style-type: none"> • Carte de retrait <ul style="list-style-type: none"> – carte Point Argent (plus commercialisée hors renouvellement) 	20,00
<ul style="list-style-type: none"> • Cartes à autorisation systématique Visa Electron <ul style="list-style-type: none"> – carte de paiement à Autorisation Systématique <p><i>Visa Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – carte BudJ (réservée aux 12-17 ans) 	29,00
<ul style="list-style-type: none"> • Cartes de paiement : <ul style="list-style-type: none"> – carte Visa Classic Internationale⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat – à débit différé – carte Foot Mastercard⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat – à débit différé – carte Visa Premier⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat ou à débit différé – carte Visa Platinum⁽²⁾ <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat ou à débit différé – carte Visa Infinite – e-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) (adossée obligatoirement à une carte Visa Classic, Electron, Premier, Platinum ou Infinite) 	37,00 43,00 38,00 48,00 122,00 190,00 280,00 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Cartes débit-crédit⁽²⁾ <p><i>La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Visa Classic FACELIA <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat – à débit différé – Visa Premier FACELIA <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat ou à débit différé – Visa Platinum FACELIA <ul style="list-style-type: none"> – à débit immédiat ou à débit différé 	37,00 43,00 122,00 190,00
<ul style="list-style-type: none"> • Carte de crédit⁽²⁾ <p><i>La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – carte Créodis 	17,00

Les services liés à la carte bancaire

<ul style="list-style-type: none"> • Service Cartego <ul style="list-style-type: none"> – visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an) – photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an) <p><i>Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.</i></p>	9,00 12,00
<ul style="list-style-type: none"> • Rédition du code confidentiel de la carte 	8,00
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de vol et usage frauduleux <ul style="list-style-type: none"> – opposition sur carte – refabrication en mode normal – refabrication en mode urgent – recherche de facturette en cas de contestation d'une opération 	Gratuit Gratuit 15,00 4,00
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de perte <ul style="list-style-type: none"> – opposition sur carte – refabrication en mode normal – refabrication en mode urgent – recherche de facturette en cas de contestation d'une opération <p>Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance.</p> 	22,00 Gratuit 15,00 4,00
<ul style="list-style-type: none"> • Modification du plafond d'autorisation carte bancaire 	5,00
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des retraits avec une carte bancaire <p>Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire.</p> 	
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait en euros à un distributeur automatique de billets Banque Populaire 	Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro <ul style="list-style-type: none"> – par retrait à compter du 1^{er} retrait dans le mois pour Visa Electron – par retrait à compter du 5^{ème} retrait dans le mois pour Visa Classic, Eurocard Mastercard – pour BudJ, Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite 	0,80 0,80 Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces à un distributeur en devises (hors euros) (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 26) 	
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement par carte en devises (hors euros) (cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 26) 	
<p>(1) Les commerçants équipés d'un terminal permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance.</p> <p>(2) Réduction de 50% sur les prix de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.</p>	

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT

Virements

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 26 et 27

• Réception d'un virement – virement occasionnel ou permanent (national et Virement SEPA)	Gratuit
• Émission d'un virement – virement occasionnel ou permanent en euro émis vers un compte BPACA	Gratuit
– virement SEPA occasionnel externe ⁽²⁾ dans la zone euro et dans la zone SEPA ⁽³⁾ (ou virement national)	Gratuit
– par Internet	3,40
– au guichet de votre agence	Gratuit
– frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
– par Internet	Gratuit
– au guichet de votre agence	1,10
– frais sur virement permanent (virement national ou SEPA)	1,10
– par Internet	
– au guichet de votre agence	
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit

(1) Voir détail zone EEE page 29.

(2) Un virement externe est à destination d'un compte tenu dans un autre établissement bancaire.

(3) Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA page 29).

Prélèvements/TIP*

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

• Frais de prélèvement – mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
– par prélèvement	Gratuit
– si créancier type organisme public et assimilés	Gratuit
• Frais d'un titre interbancaire de paiement (TIP)	Gratuit
• Frais d'opposition sur prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
• Frais d'opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement)	17,00

Chèques

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paieement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile ⁽¹⁾ – sous pli ordinaire	1,00
– recommandé simple	5,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,00
• Frais d'opposition sur chèque(s) par l'émetteur ^{(3) (4)}	8,50

* Prélèvement national en euros ou prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA ⁽²⁾

(1) Frais postaux inclus.

(2) Voir détail zone SEPA page 29.

(3) Cotisation forfaitaire à la mise en place puis à chaque semestre.

(4) Durée de l'opposition : 3 ans.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Contenu de votre convention	Equipage Horizon (16/28 ans)	Equipage Prélude		Equipage Privilège			Equipage Prestige			Budj (12/17 ans)
		Electron	Classique	Classique	Premier	Platinum	Premier	Platinum	Infinite	
Cotisation mensuelle à partir de :	10,50 € par trimestre	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	18,00 €	17,00 €	22,00 €	31,00 €	1,50 €
Cartes de paiement										
Visa Electron, Budj	X	X								X
VISA ou VISA FACELIA internationale débit immédiat/différé ⁽²⁾	ou X Débit Immédiat		X Débit Immédiat	X						
VISA Premier ou VISA Premier FACELIA ⁽¹⁾					X		X			
VISA Platinum ou VISA Platinum FACELIA ⁽¹⁾						X		X		
VISA Infinite									X	
Opérations courantes										
Frais de tenue et fonctionnement de compte ⁽²⁾	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Prêts										
Découvert standard autorisé frais de dossier		Montant en fonction du niveau de prestation choisi								
Seuil de perception des agios	3,00 €	3,00 €	3,00 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	
Jumelage de compte										
Crescendo monétaire	X	X	X							X
Crescendo monétaire ou financier				X	X	X	X	X	X	
Assurances (Prudi-Dom, Prudi-Epargne, Prudi Capital)⁽³⁾										
Découvert décès toutes causes		500 €	500 €	1600 €	1600 €	1600 €	3000 €	3000 €	3000 €	
Assurance invalidité absolue et définitive : IAD										
IAD accident : jusqu'à 24 000 €		X	X							
IAD accident : jusqu'à 48 000 €				X	X	X	X	X	X	
Assurance moyens de paiement : Sécuriplus										
Sécuriplus titulaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	option ⁽⁴⁾
Sécuriplus cotitulaire ou mandataire	option	option	option	option	option	option	option	option	option	
Services conventions										
Protection consommateur		X	X	X	X	X	X	X	X	
Service Voyages		X	X	X	X	X	X	X	X	
Service réservation hôtels						X	X	X	X	
Informations juridiques	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Banque en ligne : consultation et gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X ⁽⁵⁾

(1) Option FACELIA permet le choix lors d'un paiement ou d'un retrait, entre la réalisation de l'opération au comptant ou à crédit. Opérations au comptant imputées sur le compte à vue. Opérations à crédit imputées sur le crédit renouvelable FACELIA.

(2) Tarif annuel prélevé trimestriellement non facturé aux détenteurs de conventions ou leurs conjoints et enfants. Réduction de 50% pour les jeunes de 18-25 ans.

(3) Couverture de l'assuré jusqu'à 75 ans.

(4) Hors convention : 50 % de réduction pour les moins de 25 ans.

(5) Consultation uniquement pour Budj.

Gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)

Pour les clients sans chéquier, nous proposons une gamme de moyens de paiement alternatifs : BASEO..... par mois : 3,50

Les produits et services inclus d'office

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron (page 10), par an,

2 virements SEPA occasionnels externes (vers un compte d'un autre établissement) (page 12) dans la zone euros, par mois,

2 virements permanents et 6 prélèvements automatiques, par mois,

1 chèque de Banque (page 13) par an.

Les produits et services optionnels compris dans le forfait mensuel de Baseo de 3,50 € par mois

Cyberplus via internet : consultation de compte et 1 alerte hebdomadaire.

Frais d'incident de paiement

Pour les clients sans chéquier, titulaires de BASEO: en cas d'incident de paiement, les frais de commission d'intervention sont de 5 € par opération, plafonnés à 6 opérations par mois et le forfait de frais de rejet sur prélèvement est égal au montant de l'opération pour une opération d'un montant inférieur à 20 € et de 10 € par rejet pour une opération d'un montant supérieur ou égal à 20 € et sont plafonnés à 3 rejets par mois.

IRREGULARITES ET INCIDENTS

Commission d'intervention

• Commission d'intervention

- par opération avec un plafond de 230€/mois
- Par écriture, commission plafonnée à 25 écritures par mois
- Réduction de 50% pour les moins de 25 ans

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Commission d'intervention".

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

9,20

Opérations particulières

- **Frais par Saisie Attribution ou Avis à Tiers Détenteur** 85,00
- **Opposition Administrative**
10% du montant de l'opposition maximum 85,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. Demandez à votre Conseiller les conditions d'éligibilité aux moyens de paiement alternatifs au chèque pour en bénéficier.

• Forfait de rejet d'un chèque

- (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)
- Aucun frais supplémentaire n'est appliqué si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1^{er} rejet.
- chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00
- chèque supérieur à 50 € 50,00

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Forfait chèque rejeté")

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération) 10,00

• Chèque émis en période d'interdiction bancaire 25,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

• Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télépaiement

- (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)
- inférieur à 20 € frais limités au montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20 € forfait 20,00

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "Frais prélèvement impayé")

• Mise en opposition d'une carte par la Banque pour utilisation abusive 50,00

DECOUVERTS ET CREDITS

Facilité de caisse et/ou découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

• Découvert du compte convenu et formalisé

– frais fixes		Gratuit
– dans convention Equipage		
– hors convention Equipage	par an	35,00
– intérêts débiteurs		
– taux débiteur variable annuel	TBB + 5 à 7,50%*	
	*(Taux de Base Bancaire + marge)	
	Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte	

• Découvert du compte non autorisé

– intérêts débiteurs		
– taux débiteur variable annuel	TBB + 7,50%*	
	*(Taux de Base Bancaire + marge)	

• Commission de dépassement⁽¹⁾⁽²⁾

– en cas de dépassement du découvert, une majoration de 1,00% s'applique au taux débiteur.

Crédits à la consommation⁽³⁾

• Prêt Personnel

– frais de dossier proportionnel au montant du prêt	1,00%	
	minimum	60,00
	maximum	120,00

• Eco Prêt à taux Zéro

Montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt
– frais de dossier

Gratuit

(1) Les clients détenteurs de conventions Equipage sont exonérés de cette commission.

(2) Calculée sur le plus fort débit en dépassement sur le trimestre.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Crédits immobiliers⁽³⁾

• Prêt Épargne Logement

– frais de dossier

– taux

Gratuit
Consulter votre Conseiller

• Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)

Gratuit

• Autres types de prêts immobiliers

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt

1,196%
minimum 300,00
maximum 900,00

– taux

Consulter votre Conseiller

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

• Les assurances liées aux crédits

Consulter votre Conseiller

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit. La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement en agence.

• Les garanties

Consulter votre Conseiller

• Autres prestations

– avenant sur prêt immobilier

– modification de taux : 1,80% du capital restant dû

– modification de durée ou de garantie

– information caution (par an et par caution)

– duplicata du tableau d'amortissement

– mainlevée de garantie

minimum 400,00
forfait 150,00
10,00
15,00
90,00

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

• Bénéficiaire d'une épargne disponible

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
– LDD : Livret Développement Durable ⁽¹⁾⁽²⁾	2,25%
– LEP : Livret Epargne Populaire ⁽¹⁾⁽²⁾	2,75%
– Compte Sur Livret ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,00%
– Codevair ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,00%
– Livret A ⁽¹⁾⁽²⁾	2,25%

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

• Épargner en vue d'un projet immobilier

– PEL ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2,50%
– CEL ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	1,50%

• Crescendo

– Crescendo monétaire ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	17,00
– Crescendo financier ou vie ⁽⁶⁾	33,00

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

• Épargner pour vos enfants

– Livret Premier Pas ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	2,00%
– Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	3,50%

• Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre Conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.

(2) Taux en vigueur au 1^{er} septembre 2011 susceptible de modification à tout moment.

(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.

(4) Soumis aux prélèvements sociaux.

(5) Si souscription hors convention Equipage.

(6) 50% de réduction si option d'une convention Equipage Horizon.

Placements financiers

• Frais de courtage bourse

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, agence...).

• Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant

• Ordre exécuté

– ordre passé par Internet

Actions françaises au porteur et obligations	Commission proportionnelle	Minimum de perception
≤ 1 500 €	—	8,50 €
> 1 500 €	0,55 %	

– ordre passé en agence :

Actions, obligations et warrants

Actions :

- minimum perçu par ordre exécuté	15,00
- commission proportionnelle	1,30%

Obligations :

- minimum perçu par ordre exécuté	15,00
- commission proportionnelle	0,80%

• Service de bourse par Internet

– mise en surveillance d'une valeur (par alerte)	0,36
– alerte exécutée	0,72

• Ordre transmis et non exécuté

– ordre de Bourse non exécuté, à compter du 4 ^{ème} jour	5,00
– passé en agence ou par Internet	

• Autres opérations de bourse

– clôture anticipée de PEA	Gratuit
– réinvestissement de dividendes	14,00
– opérations d'attribution d'actions, augmentation de capital, introduction...	14,00

• Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– frais proportionnels au montant brut négocié par ordre	0,36%
– frais de prorogation (commission de report)	0,36%

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

• **Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger**

Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations :

Consulter votre Conseiller

• **Souscription/Rachat d'OPCVM**

(hors droit d'entrée ou de sortie de l'OPCVM)

- OPCVM Banque Populaire
- OPCVM hors Banque Populaire

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit
35,00

• **Droits de garde en agence** (par an)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente et sont perçus en début d'année suivante.

• **Droits de garde par compte**

Commission fixe par ligne :

- valeur Banque Populaire
- autres valeurs Euronext
- autres valeurs Étrangères

Commission proportionnelle :

Gratuit
5,50
175,00

Tranches	Commission proportionnelle
≤ 150 K€	0,25 %
> 150 K€	0,15 %

avec minimum 30,00⁽¹⁾
avec maximum 2000,00⁽¹⁾

• **Droits de garde par Internet**

- commission proportionnelle

- ≤ 150 K€
- > 150 K€

0,15%
0,10%
avec minimum 30,00⁽¹⁾
avec maximum 500,00⁽¹⁾

(1) Sauf valeurs exonérées.

• **Autres produits et Services**

- Hisséo : épargne programmée sur comptes d'Instruments Financiers, PEA et Assurance Vie
(hors droit d'entrée ou de sortie de l'OPCVM)

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Gratuit

• **Relevés de portefeuille**

- reconstitution de portefeuille :
 - ≤ 3 mois
 - > 3 mois

60,00
220,00

• **Gérer votre patrimoine financier**

- bilan Patrimonial
- édition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)
- réédition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)

sur devis
Gratuit
60,00

ASSURANCES ET PREVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement

• Assurance perte ou vol des moyens de paiement

(Sécuriplus)

par an 26,00

Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, garantissant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre Conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

• Autonomis Consulter votre Conseiller

(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance assurant le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

• Assur – BP Enfant

Consulter votre Conseiller

• Assur – BP Horizon

Consulter votre Conseiller

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Assurer l'avenir de vos proches

• Fructi-Famille

Consulter votre Conseiller

• Tisséa

Consulter votre Conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent de mettre sa famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à ses proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession⁽¹⁾ et de prélèvements sociaux.

Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Assurer vos biens

• Assur BP – Auto

Consulter votre Conseiller

• Assur BP – Habitat

Consulter votre Conseiller

Assurer votre épargne

Informations juridiques et pratiques

Informations pratiques, juridiques

par an 50,00

(1) Dans les limites de la législation en vigueur.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPERATIONS BANCAIRES AVEC L'ETRANGER ⁽¹⁾

Chèques de voyage et achat de devises

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Délivrance ou encaissement de chèques de voyage	
– en euros : commission de 1 % du montant	
– autres devises : commission de change appliquée sur le cours	cours affiché en agence
– commission de bordereau, par devise	
– pour les opérations > 100 €	6,00
– pour les opérations ≤ 100 €	9,00
• Achat et vente de billets de banque étrangers	
– commission de change appliquée sur le cours	cours affiché en agence
– commission de bordereau, par devise	
– pour les opérations > 100 €	6,00
– pour les opérations ≤ 100 €	9,00

Le cours de change appliqué est calculé à partir du cours de référence de CPoR Devises au jour de la transaction.

Opérations par carte bancaire ⁽¹⁾

• Paiement par carte bancaire en devises	
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,60%
• Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	3,05
+ commission proportionnelle au montant du retrait	2,60%
• Retrait d'espèces à un guichet bancaire en devises	
– commission fixe	5,34
+ commission proportionnelle au montant du retrait	2,60%

Chèques payables à l'étranger

• En euros :	
– < 50€	forfait 3,59
– de 50 à 100€	forfait 5,00
– au-delà de 100 € : 0,10 % de la remise	minimum 14,00
	maximum 65,00
• En devises : même tarif que ci-dessus "en euros"	
+ commission de change (cf. page 27)	
• Frais de rejet de chèque international	27,00
+ frais réels de la banque étrangère. Pour les chèques en devises, différentiel (positif ou négatif) sur le cours de change.	

Virements vers l'étranger

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
• Virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE	0,10%
	minimum 12,50
	maximum 100,00
	frais de règlement 10,00
+ commission de change si devises (cf. ci-dessous)	

Vos flux en provenance de l'étranger ⁽²⁾

• Rapatriements en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE et virements européens	12,50
+ commission de change si libellé en devises (cf. ci-dessous)	
+ commissions additionnelles applicables aux virements (cf. ci-dessous)	Si besoin consulter votre Conseiller
• Commission de change (proportionnelle par tranche au montant de la transaction)	
– ≤ 80 000 €	0,05%
– > 80 000 €	0,025%
	minimum 14,00
	maximum 235,00
• Commissions additionnelles (applicables aux virements)	
– requalification de virement (IBAN ou BIC incomplets, inexistants...)	17,94
– émission chèque de banque	15,00
– frais d'acquit swift (soumis à TVA)	10,00
– frais d'urgence	17,94
– frais tenue de compte en devise (frais annuels)	50,00

(1) Opérations en devises hors euros impliquant un pays dans ou hors EEE⁽²⁾.

(2) Voir détail zone EEE page 29.

RESOUDRE UN LITIGE

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, votre Banque Populaire a le souhait de vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais.

Vous disposez de trois possibilités :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

2. En cas de réclamation, vous pouvez également :

- **contacter le 09 70 80 87 96** (numéro non surtaxé, accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

- **adresser un courrier à notre Département Qualité Réclamations**

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Département Qualité Réclamations
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex

3. En dernier recours, faire appel au Médiateur

Enfin, au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Médiateur de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex

Le site Internet de la FBF* : "les Clés de la Banque" (<http://www.lesclesdelabanque.com>) contient également de multiples informations sur l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Nos tarifs sont également disponibles gratuitement en agence et consultables en libre service sur notre site Internet : www.bpaca.banquepopulaire.fr

* Fédération Bancaire Française

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE A TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir de la plateforme téléphonique : Alodis

Depuis la France, au : 0 810 63 00 33 (prix d'un appel local)

Depuis l'étranger, au : +33 (0)5 56 48 48 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus

(www.bpaca.banquepopulaire.fr)

Par SMS avec le 6 11 10 (0,35€ TTC/envoi + prix d'un SMS)⁽¹⁾

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur local)

Depuis la France, au : 0 892 892 992 (0,34€ TTC/min)⁽¹⁾

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
10 quai des Queyries
33072 Bordeaux Cedex
numéro ORIAS 07 005 628

(1) Hors coût de connexion de l'opérateur.

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des

pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque

Zone EURO : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie

Créodis et Facélia sont des produits de :

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 486 407 115 €.

Siège social : 50, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

RCS Paris n° 493 455 042.

Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS
sous le n° 08 045 100.

et NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran, 75007 Paris

439 869 587 RCS PARIS.

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS
sous le numéro 07022393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital social de 7 396 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale

de Natixis Assurances.

Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances.

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 Niort

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale

de Natixis Assurances.

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cedex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Garantie financière et assurance responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590 Code APE 6419 Z. - Document non contractuel - Ref 20103-V9-01/12- SO - © Zeitgised - ★ EURO RSCG C&O



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR